

GARANTIES HOSPITALIÈRES

PREMIER JOUR

PREMIER JOUR 1

FORMULES

	PREMIER JOUR 1
INDEMNITÉ HOSPITALIÈRE Versée par jour d'hospitalisation dès le 1 ^{er} jour et dans la limite de 240 jours par an, sur présentation de justificatifs de frais (Cf règlement).	17€ / jour
INDEMNITÉ CHIRURGICALE Versée une fois par séjour en cas d'intervention chirurgicale et sur présentation de factures originales.	46€
ASSISTANCE	Incluse

ASSISTANCE

PRESTATIONS	PRISE EN CHARGE
EN CAS D'URGENCE À DOMICILE	
Soutien pratique	Illimité.
Informations médicales	Illimité.
Recherche d'un médecin	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Recherche d'une infirmière	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Mise en relation avec un ambulancier	Mise en relation, sans prise en charge.
Livraison en urgence de médicaments	Coût de la livraison.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE DÈS LE 1^{ER} JOUR D'HOPITALISATION	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum par période d'Hospitalisation.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum par période d'Hospitalisation.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE EN CAS D'HOPITALISATION DE PLUS DE 2 JOURS	
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50 € TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum par période d'Hospitalisation. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
CHIMIOTHÉRAPIE OU RADIOTHÉRAPIE AMBULATOIRE	
Aide à Domicile	30 heures maximum réparties sur la durée du traitement quel que soit le nombre de protocoles et de séances.

MATERNITÉ	
Service d'informations-Prévention	Illimitée.
Auxiliaire de puériculture	2 heures maximum dans la semaine qui suit la sortie de maternité de la Bénéficiaire.
Accompagnement « baby blues »	3 entretiens téléphoniques maximum.
Aide à Domicile en cas de naissances multiples	10 heures maximum réparties sur les 10 jours ouvrés qui suivent la sortie de la maternité de la Bénéficiaire.
ASSISTANCE POUR LES ENFANTS DU BÉNÉFICIAIRE	
a. Garde à Domicile de l'Enfant malade ou convalescent	Garde : 30 heures maximum par période d'Immobilisation.
ou	ou
b. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	Transfert : Transport aller/retour : frais réels.
Aide pédagogique de l'Enfant	15 heures maximum par semaine
En cas d'arrêt de travail de la nounou	
Garde à Domicile des Enfants	Garde : 10 heures maximum par jour dans la limite de 2 jours consécutifs. Ou Transfert : Transport aller et retour : frais réels.
Ou	
Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	
Ou	
Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	
GRAVE ACCIDENT OU MALADIE OU DÉCÈS	
Conseil social	Illimitée.
Accompagnement psychologique	3 entretiens téléphoniques maximum.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS DU BÉNÉFICIAIRE - ASSISTANCE AUX AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum.
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50€ TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE	
Organisation des obsèques	Organisation sans prise en charge.
FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE À L'ÉTRANGER	
Frais médicaux à l'Etranger	- Remboursement des frais restant à la charge du Bénéficiaire (hors frais dentaires) : 5 000€ TTC maximum par événement garanti. - Remboursement des frais dentaires d'urgence : 45€ - Avance des frais d'hospitalisation : 5 000€ TTC maximum par événement garanti.
AUTRES PRESTATIONS	
Téléassistance ponctuelle à Domicile	Coût du service pour une durée de 3 mois.
Informations juridiques, administratives et pratiques	Illimitée.



GARANTIES HOSPITALIÈRES

PREMIER JOUR

PREMIER JOUR 2

FORMULES

	PREMIER JOUR 2
INDEMNITÉ HOSPITALIÈRE Versée par jour d'hospitalisation dès le 1 ^{er} jour et dans la limite de 240 jours par an, sur présentation de justificatifs de frais (Cf règlement).	24€ / jour
INDEMNITÉ CHIRURGICALE Versée une fois par séjour en cas d'intervention chirurgicale et sur présentation de factures originales.	69€
ASSISTANCE	Incluse

ASSISTANCE

PRESTATIONS	PRISE EN CHARGE
EN CAS D'URGENCE À DOMICILE	
Soutien pratique	Illimité.
Informations médicales	Illimité.
Recherche d'un médecin	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Recherche d'une infirmière	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Mise en relation avec un ambulancier	Mise en relation, sans prise en charge.
Livraison en urgence de médicaments	Coût de la livraison.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE DÈS LE 1^{ER} JOUR D'HOPITALISATION	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum par période d'Hospitalisation.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum par période d'Hospitalisation.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE EN CAS D'HOPITALISATION DE PLUS DE 2 JOURS	
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50€ TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum par période d'Hospitalisation. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
CHIMIOTHÉRAPIE OU RADIOTHÉRAPIE AMBULATOIRE	
Aide à Domicile	30 heures maximum réparties sur la durée du traitement quel que soit le nombre de protocoles et de séances.

MATERNITÉ	
Service d'informations-Prévention	Illimitée.
Auxiliaire de puériculture	2 heures maximum dans la semaine qui suit la sortie de maternité de la Bénéficiaire.
Accompagnement « baby blues »	3 entretiens téléphoniques maximum.
Aide à Domicile en cas de naissances multiples	10 heures maximum réparties sur les 10 jours ouvrés qui suivent la sortie de la maternité de la Bénéficiaire.
ASSISTANCE POUR LES ENFANTS DU BÉNÉFICIAIRE	
a. Garde à Domicile de l'Enfant malade ou convalescent	Garde : 30 heures maximum par période d'Immobilisation.
ou	ou
b. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	Transfert : Transport aller/retour : frais réels.
Aide pédagogique de l'Enfant	15 heures maximum par semaine
En cas d'arrêt de travail de la nounou	
Garde à Domicile des Enfants	Garde : 10 heures maximum par jour dans la limite de 2 jours consécutifs. Ou Transfert : Transport aller et retour : frais réels.
Ou	
Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	
Ou	
Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	
GRAVE ACCIDENT OU MALADIE OU DÉCÈS	
Conseil social	Illimitée.
Accompagnement psychologique	3 entretiens téléphoniques maximum.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS DU BÉNÉFICIAIRE - ASSISTANCE AUX AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum.
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50€ TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE	
Organisation des obsèques	Organisation sans prise en charge.
FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE À L'ÉTRANGER	
Frais médicaux à l'Etranger	- Remboursement des frais restant à la charge du Bénéficiaire (hors frais dentaires) : 5 000€ TTC maximum par événement garanti. - Remboursement des frais dentaires d'urgence : 45€ - Avance des frais d'hospitalisation : 5 000€ TTC maximum par événement garanti.
AUTRES PRESTATIONS	
Téléassistance ponctuelle à Domicile	Coût du service pour une durée de 3 mois.
Informations juridiques, administratives et pratiques	Illimitée.



GARANTIES HOSPITALIÈRES

PREMIER JOUR

PREMIER JOUR 3

FORMULES

	PREMIER JOUR 3
INDEMNITÉ HOSPITALIÈRE Versée par jour d'hospitalisation dès le 1 ^{er} jour* et dans la limite de 240 jours par an, sur présentation de justificatifs de frais (Cf règlement).	36 € / jour
INDEMNITÉ CHIRURGICALE Versée une fois par séjour en cas d'intervention chirurgicale et sur présentation de factures originales.	138 €
ASSISTANCE <i>*sous réserve d'éventuels délais d'attente (cf règlement).</i>	Incluse

ASSISTANCE

PRESTATIONS	PRISE EN CHARGE
EN CAS D'URGENCE À DOMICILE	
Soutien pratique	Illimité.
Informations médicales	Illimité.
Recherche d'un médecin	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Recherche d'une infirmière	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Mise en relation avec un ambulancier	Mise en relation, sans prise en charge.
Livraison en urgence de médicaments	Coût de la livraison.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE DÈS LE 1^{ER} JOUR D'HOPITALISATION	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum par période d'Hospitalisation.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum par période d'Hospitalisation.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE EN CAS D'HOPITALISATION DE PLUS DE 2 JOURS	
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50€ TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum par période d'Hospitalisation. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
CHIMIOTHÉRAPIE OU RADIOTHÉRAPIE AMBULATOIRE	
Aide à Domicile	30 heures maximum réparties sur la durée du traitement quel que soit le nombre de protocoles et de séances.

MATERNITÉ	
Service d'informations-Prévention	Illimitée.
Auxiliaire de puériculture	2 heures maximum dans la semaine qui suit la sortie de maternité de la Bénéficiaire.
Accompagnement « baby blues »	3 entretiens téléphoniques maximum.
Aide à Domicile en cas de naissances multiples	10 heures maximum réparties sur les 10 jours ouvrés qui suivent la sortie de la maternité de la Bénéficiaire.
ASSISTANCE POUR LES ENFANTS DU BÉNÉFICIAIRE	
a. Garde à Domicile de l'Enfant malade ou convalescent	Garde : 30 heures maximum par période d'Immobilisation.
ou	ou
b. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	Transfert : Transport aller/retour : frais réels.
Aide pédagogique de l'Enfant	15 heures maximum par semaine
En cas d'arrêt de travail de la nounou	
Garde à Domicile des Enfants	Garde : 10 heures maximum par jour dans la limite de 2 jours consécutifs. Ou Transfert : Transport aller et retour : frais réels.
Ou	
Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	
Ou	
Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	
GRAVE ACCIDENT OU MALADIE OU DÉCÈS	
Conseil social	Illimitée.
Accompagnement psychologique	3 entretiens téléphoniques maximum.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS DU BÉNÉFICIAIRE - ASSISTANCE AUX AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum.
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50€ TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE	
Organisation des obsèques	Organisation sans prise en charge.
FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE À L'ÉTRANGER	
Frais médicaux à l'Etranger	- Remboursement des frais restant à la charge du Bénéficiaire (hors frais dentaires) : 5 000€ TTC maximum par événement garanti. - Remboursement des frais dentaires d'urgence : 45€ - Avance des frais d'hospitalisation : 5 000€ TTC maximum par événement garanti.
AUTRES PRESTATIONS	
Téléassistance ponctuelle à Domicile	Coût du service pour une durée de 3 mois.
Informations juridiques, administratives et pratiques	Illimitée.



GARANTIES HOSPITALIÈRES

PREMIER JOUR

PREMIER JOUR 4

FORMULES

	PREMIER JOUR 4
INDEMNITÉ HOSPITALIÈRE Versée par jour d'hospitalisation dès le 1 ^{er} jour* et dans la limite de 240 jours par an, sur présentation de justificatifs de frais (Cf règlement).	47€ / jour
INDEMNITÉ CHIRURGICALE Versée une fois par séjour en cas d'intervention chirurgicale et sur présentation de factures originales.	206€
ASSISTANCE <i>*sous réserve d'éventuels délais d'attente (cf règlement).</i>	Incluse

ASSISTANCE

PRESTATIONS	PRISE EN CHARGE
EN CAS D'URGENCE À DOMICILE	
Soutien pratique	Illimité.
Informations médicales	Illimité.
Recherche d'un médecin	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Recherche d'une infirmière	Communication des coordonnées sans prise en charge.
Mise en relation avec un ambulancier	Mise en relation, sans prise en charge.
Livraison en urgence de médicaments	Coût de la livraison.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE DÈS LE 1^{ER} JOUR D'HOPITALISATION	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum par période d'Hospitalisation.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire hospitalisé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum par période d'Hospitalisation.
HOSPITALISATION IMPRÉVUE EN CAS D'HOPITALISATION DE PLUS DE 2 JOURS	
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50€ TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum par période d'Hospitalisation. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
CHIMIOTHÉRAPIE OU RADIOTHÉRAPIE AMBULATOIRE	
Aide à Domicile	30 heures maximum réparties sur la durée du traitement quel que soit le nombre de protocoles et de séances.

MATERNITÉ	
Service d'informations-Prévention	Illimitée.
Auxiliaire de puériculture	2 heures maximum dans la semaine qui suit la sortie de maternité de la Bénéficiaire.
Accompagnement « baby blues »	3 entretiens téléphoniques maximum.
Aide à Domicile en cas de naissances multiples	10 heures maximum réparties sur les 10 jours ouvrés qui suivent la sortie de la maternité de la Bénéficiaire.
ASSISTANCE POUR LES ENFANTS DU BÉNÉFICIAIRE	
a. Garde à Domicile de l'Enfant malade ou convalescent	Garde : 30 heures maximum par période d'Immobilisation.
ou	ou
b. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	Transfert : Transport aller/retour : frais réels.
Aide pédagogique de l'Enfant	15 heures maximum par semaine
En cas d'arrêt de travail de la nounou	
Garde à Domicile des Enfants	Garde : 10 heures maximum par jour dans la limite de 2 jours consécutifs. Ou Transfert : Transport aller et retour : frais réels.
Ou	
Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire	
Ou	
Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	
GRAVE ACCIDENT OU MALADIE OU DÉCÈS	
Conseil social	Illimitée.
Accompagnement psychologique	3 entretiens téléphoniques maximum.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS DU BÉNÉFICIAIRE - ASSISTANCE AUX AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE	
Assistance aux Enfants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Enfants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Conduite à l'école des Enfants	c. 300€ TTC maximum.
ou	ou
d. Garde au Domicile des Enfants	d. 30 heures maximum.
Assistance aux Ascendants dépendants	
a. Transfert d'un Proche au Domicile du Bénéficiaire décédé	a. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
b. Transfert des Ascendants dépendants au Domicile d'un Proche	b. Coût du Transport aller et retour : frais réels.
ou	ou
c. Veille ou prise en charge des Ascendants dépendants	c. 20 heures maximum.
Transfert d'un Proche	- Transport aller et retour : frais réels ; - Hébergement : 50€ TTC par nuit dans la limite de 2 nuits.
Aide à Domicile	Dans la limite de 10 heures réparties sur une semaine maximum.
Garde des Animaux de compagnie	- Chez un professionnel : 230€ TTC maximum. Ou - Chez un Proche : dans un rayon de 100 km.
DÉCÈS - EN CAS DE DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE	
Organisation des obsèques	Organisation sans prise en charge.
FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE À L'ÉTRANGER	
Frais médicaux à l'Etranger	- Remboursement des frais restant à la charge du Bénéficiaire (hors frais dentaires) : 5 000€ TTC maximum par événement garanti. - Remboursement des frais dentaires d'urgence : 45€ - Avance des frais d'hospitalisation : 5 000€ TTC maximum par événement garanti.
AUTRES PRESTATIONS	
Téléassistance ponctuelle à Domicile	Coût du service pour une durée de 3 mois.
Informations juridiques, administratives et pratiques	Illimitée.

